

Adhésion de membres

Notre syndicat et les syndicats faisant partie du mouvement ouvrier d'aujourd'hui reposent sur un modèle de service. Le (la) membre syndiqué(e) passif(ve), considéré comme un(e) consommateur(trice) des services du syndicat, découle de ce modèle.

Les affaires courantes que mènent les militant(e)s du syndicat portent sur les négociations collectives, ainsi que sur la procédure de grief et d'arbitrage. Ces moyens permettent aux militant(e)s de protéger et de défendre les travailleurs (euses) en matière de salaires, d'horaires, d'avantages sociaux et de traitement équitable en milieu du travail.

Les négociations de contrats et les règlements de griefs ne prévoient aucune communication avec les membres, ni participation de leur part. Ainsi, les membres et non-membres du syndicat ne sont que des consommateurs(trices) des services offerts par les militant(e)s syndicaux. Les non-membres, contrairement aux membres, ne paient pas pour ces services.

Les membres ne proposent pas aux non-membres d'adhérer au syndicat pour les raisons suivantes : premièrement, ils et elles ne savent pas qui est membre ou non-membre ; deuxièmement, ils et elles ne veulent pas confronter un(e) ami(e) ou collègue ; et troisièmement, le (la) membre peut croire que le (la) non-membre est un(e) consommateur(trice) plus perspicace, car il ou elle ne paye pas les services que lui offre le syndicat.

Afin d'encourager la participation de nos membres et l'adhésion des non-membres, nous devons remplacer ce modèle de service par un modèle d'organisation promouvant la communication, l'enseignement et l'engagement des membres et non-membres quant aux affaires quotidiennes du syndicat.